



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Activités des syndicats pendant la période de crise de la covid-19

Question écrite n° 38619

Texte de la question

M. Robin Reda interroge Mme la ministre déléguée auprès de la ministre de la transition écologique, chargée du logement, sur les activités des syndicats pendant la période de crise de la covid-19. En effet, de nombreux copropriétaires font face à ces syndicats « réfractaires » à l'application du droit. La loi ELAN portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique du 23 novembre 2018 a permis de moderniser le fonctionnement des copropriétés, notamment via l'utilisation des outils numériques, et de simplifier certaines procédures telles que les convocations des assemblées générales ou encore le vote par résolution. Cette même loi renforce également les pouvoirs du conseil syndical. Ce dernier peut exiger du syndic de copropriété la remise des documents relatifs à l'administration et à la gestion de l'immeuble. Si ce dernier ne répondait pas à la demande de communication de pièce du conseil syndical, il serait redevable d'une pénalité d'au moins 15 euros par jour de retard. La crise sanitaire de ces derniers mois et le recours à la dématérialisation des procédures ont pu entraîner certaines irrégularités et anomalies dans la gestion des syndicats de copropriété. En raison des faits rapportés, il semble essentiel que des contrôles soient effectifs et que des sanctions soient appliquées. Se faisant le relai de nombreux copropriétaires, il souhaiterait connaître l'ensemble des mesures que le Gouvernement va mettre en place afin de mieux contrôler les activités des syndicats sur le territoire français.

Données clés

Auteur : [M. Robin Reda](#)

Circonscription : Essonne (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38619

Rubrique : Copropriété

Ministère interrogé : [Logement](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 mai 2021](#), page 3766

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)